

Objectif 17 Protéger et sauvegarder le patrimoine bâti

Objectif 17 Protéger et sauvegarder le patrimoine bâti

"Le coeur de parc est riche de quelques anciens villages et hameaux, qui furent jadis autonomes dans leur fonctionnement. Ils ont gardé leurs édifices publics : église ou chapelle, cimetière, parfois école ou caserne de carabiniers. En dehors de ces villages et hameaux, on trouve aussi un grand nombre de bâtiments éparpillés, granges, bergeries, fours, ruchers, caves à fromage... qui constituent un patrimoine vernaculaire à préserver. En dehors des villages, quelques rares habitations sont encore entretenues et habitées régulièrement, et forment parfois de petits groupes de maisons.[...]"

Les hameaux peuvent accueillir des établissements commerciaux d'hébergement ou de restauration. Néanmoins, s'ils sont isolés et difficilement accessibles, ils restent une destination de randonnée à la journée, ce qui n'exclut pas l'aménagement d'abris provisoires pour les randonneurs. Ils constituent des lieux privilégiés pour présenter les produits du pays.[...]"

pages 55 et 56

Référence ID de l'article : #2011

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-06 16:27